

pratique des conseils, ceux-là se montrent les soldats d'élite de l'armée du Christ. Croirons-nous que c'est là le fait d'âmes pusillanimes ? ou bien encore une pratique inutile ou nuisible à la perfection ? Ceux qui s'obligent ainsi par le lien des vœux sont si loin de perdre leur liberté, qu'ils jouissent, au contraire, d'une liberté beaucoup plus entière et plus haute : celle-là même par laquelle le Christ nous a rendu libres. (Galat., iv, 31).

50 Ils ont tort de jeter la défaveur sur la vie religieuse.

Quant à ce qu'ils ajoutent, à savoir que la vie religieuse n'est que peu ou point utile à l'Eglise, outre que cela est offensant pour les ordres religieux, il n'est personne de ceux qui ont lu les annales de l'Eglise qui puisse être de cet avis. Vos Etats-Unis eux-mêmes, n'est-ce pas à des membres des familles religieuses qu'ils doivent tout ensemble les germes de la foi et de la civilisation ? et c'est à l'un d'entre eux — ce qui vous fait grand honneur, — que vous avez décrété récemment d'ériger publiquement une statue. — Et maintenant, en ce temps où nous sommes, quels services empressés, quelle abondante moisson les corps religieux n'apportent-ils point à la cause catholique partout où ils sont établis ? En quel nombre ne s'en vont ils pas éclairer de l'Evangile les terres nouvelles et reculer les frontières de la civilisation ? et cela au prix des plus grands efforts et des plus graves périls. C'est à eux, non moins qu'au clergé séculier, que le peuple chrétien doit d'avoir des prédicateurs de la parole de Dieu et des directeurs de conscience ; c'est à eux que la jeunesse doit ses instituteurs, l'Eglise enfin des types de tous les genres de sainteté. Et il n'y a pas lieu de louer diversement ceux qui embrassent la vie active ou ceux qui, amis de solitude, s'adonnent à la contemplation et aux pénitences corporelles. Combien ceux-là ont mérité et méritent encore excellemment de la société humaine, on ne peut certes pas l'ignorer, si l'on sait la puissance, pour apaiser la colère de Dieu et se concilier ses faveurs, de la prière perpétuelle du juste, surtout si elle est jointe aux macérations de la chair.

S'il en est cependant qui préfèrent se réunir en corps de société, sans être liés par aucun vœu, qu'ils agissent suivant leur choix ; un tel institut n'est ni nouveau ni désapprouvé dans l'Eglise. Qu'ils évitent cependant de le préconiser au détriment des ordres religieux ; tout au contraire, puisque de nos jours le genre humain est plus porté qu'autrefois à recher-